

**Florian Bercault** : *On passe au sujet finances-ressources avec le rapport de commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT). François Berrou.*

## RESSOURCES

- **CC62 - COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES (CLECT) – – MODIFICATION**

Rapporteur : François Berrou

Présentation de la décision

Pour mémoire, l'article 1609 nonies C-IV du code général des Impôts prévoit la création, entre un EPCI et ses communes membres, "d'une commission locale chargée d'évaluer les transferts de charges". Celle-ci peut être composée de conseillers municipaux et communautaires.

Le conseil communautaire de Laval Agglomération a approuvé par délibération du 16 juillet 2020, la création d'une nouvelle Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT).

Le conseil communautaire de Laval Agglomération a approuvé par délibération du 28 septembre 2020, la composition de d'une nouvelle Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT),

Par délibération du conseil municipal de Saint-Jean-sur-Mayenne, un nouveau représentant au sein de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) de Laval Agglomération a été désigné par suite de la démission de Madame Valérie Bougeant adjointe, membre suppléante de la CLECT.

Il est ainsi proposé de remplacer :

Pour la commune de Saint-Jean-sur-Mayenne : Madame Valérie Bougeant, 1<sup>ère</sup> adjointe, démissionnaire, suppléante à la CLECT, est remplacée par Monsieur Thierry Gobbé.

**François Berrou** : *Bonsoir. Cette délibération fait suite à la démission de Mme Valérie Bougeant, de Saint-Jean-sur-Mayenne, qui était suppléante à la CLECT ; le Conseil municipal de Saint-Jean-sur-Mayenne a donc proposé de la remplacer par Monsieur Thierry Gobé.*

**Florian Bercault** : *On passe au vote ; c'est adopté, merci.*

Ceci exposé,

Il vous est proposé d'adopter la délibération suivante :

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 12 SEPTEMBRE 2022**

**COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES (CLECT) –  
MODIFICATION**

Rapporteur : François Berrou

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2121-29 et L5211-1,

Vu l'article 1609 nonies C-IV du code général des impôts,

Vu la délibération n° 57/2020 du 16 juillet 2020 créant la commission portant création et constitution de la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT),

Vu la délibération n° 98/2020 du 28 septembre 2020 portant composition de la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT),

Considérant la délibération du conseil municipal de Saint-Jean-sur-Mayenne, désignant un nouveau représentant au sein de la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) de Laval Agglomération, par suite de la démission du conseiller municipal initialement désigné,

Considérant la nécessité de modifier la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) de Laval Agglomération,

Après avis de la commission ressources,

Sur proposition du bureau communautaire,

**DÉLIBÈRE**

Article 1er

Le conseil communautaire approuve la nouvelle composition de la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT), de la manière suivante :

<b>Communes</b>	<b>Titulaires</b>	<b>Suppléants</b>
Ahuillé	Michel Daugeard	Valéry Portais
Argentré	Christian Lefort	Clarisse Legay-Leroy
Beaulieu-sur-Oudon	Anthony Roullier	Danièle Guillaume-Caous
Bonchamp-lès-Laval	Michel Triquet	Jean-Marc Coignard
Le Bourgneuf-la-Forêt	François Berrou	Julie Charpentier
Bourgon	Damien Richard	Chantal Marcadé
La Brûlatte	Jean-Louis Deulofeu	Christian Raimbault
Châlons-du-Maine	Christophe Caurier	Loïc Broussey
Changé	Thierry Fresnais	Olivier Richefou
La Chapelle-Anthenaise	Isabelle Fougeray	Mickaël Housseau

Entrammes	Hicham Ben Alaya	Jérôme Allaire
Forcé	Annette Chesnel	Céline Berson
<b>Communes</b>	<b>Titulaires</b>	<b>Suppléants</b>
Le Genest-Saint-Isle	Nicole Bouillon	Stéphane Briant
La Gravelle	Nicolas Deulofeu	Catherine Sacaze
Launay-Villiers	Hervé Lhotellier	Antoine Serrière
Laval	Bruno Bertier	Guillaume Agostino
Laval	Antoine Caplan	Georges Hoyaux
Laval	Georges Poirier	Jonathan Guilemin
Laval	Isabelle Eymon	Geneviève Pham-Sigmann
Laval	Didier Pillon	James Charbonnier
L'Huisserie	André Chauvin	Jean-Pierre Thiot
Loiron-Ruillé	Jean-Luc Chaplet	Gérard Jallu
Louverné	Sylvie Vielle	Brice Thommeret
Louvigné	Christine Dubois	Jérémy Greneau
Montflours	Julien Brocail	Stève Milosevic
Montigné-le-Brillant	Nathalie Boizard	Nathalie Fôret-Vettier
Montjean	Marie-Annick Marquet	Christine Messé
Nuillé-sur-Vicoin	Mickaël Marquet	Sylvie Ribault
Olivet	Éric Morand	Sarah Piquet
Parné-sur-Roc	David Cardoso	Clotilde Pryn
Port-Brillet	Fabien Robin	Vincent Fournier
Saint-Berthevin	Isabelle Adam	Philippe Morisset
Saint-Cyr-le-Gravelais	Géraldine Blin	Soizic Chevalier
Saint-Germain-le-Fouilloux	Sylviane Lépy	Marcel Blanchet
Saint-Jean-sur-Mayenne	Olivier Barré	<b>Thierry Gobbe</b>
Saint-Ouën-des-Toits	Fabien Tessier	Évelyne Moreau
Saint-Pierre-la-Cour	Pierre Férandin	Michel Paillard
Soulgé-sur-Ouette	Michel Rocherullé	Marylène Géré

## Article 2

Le président est chargé de l'exécution de la présente délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité.